



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

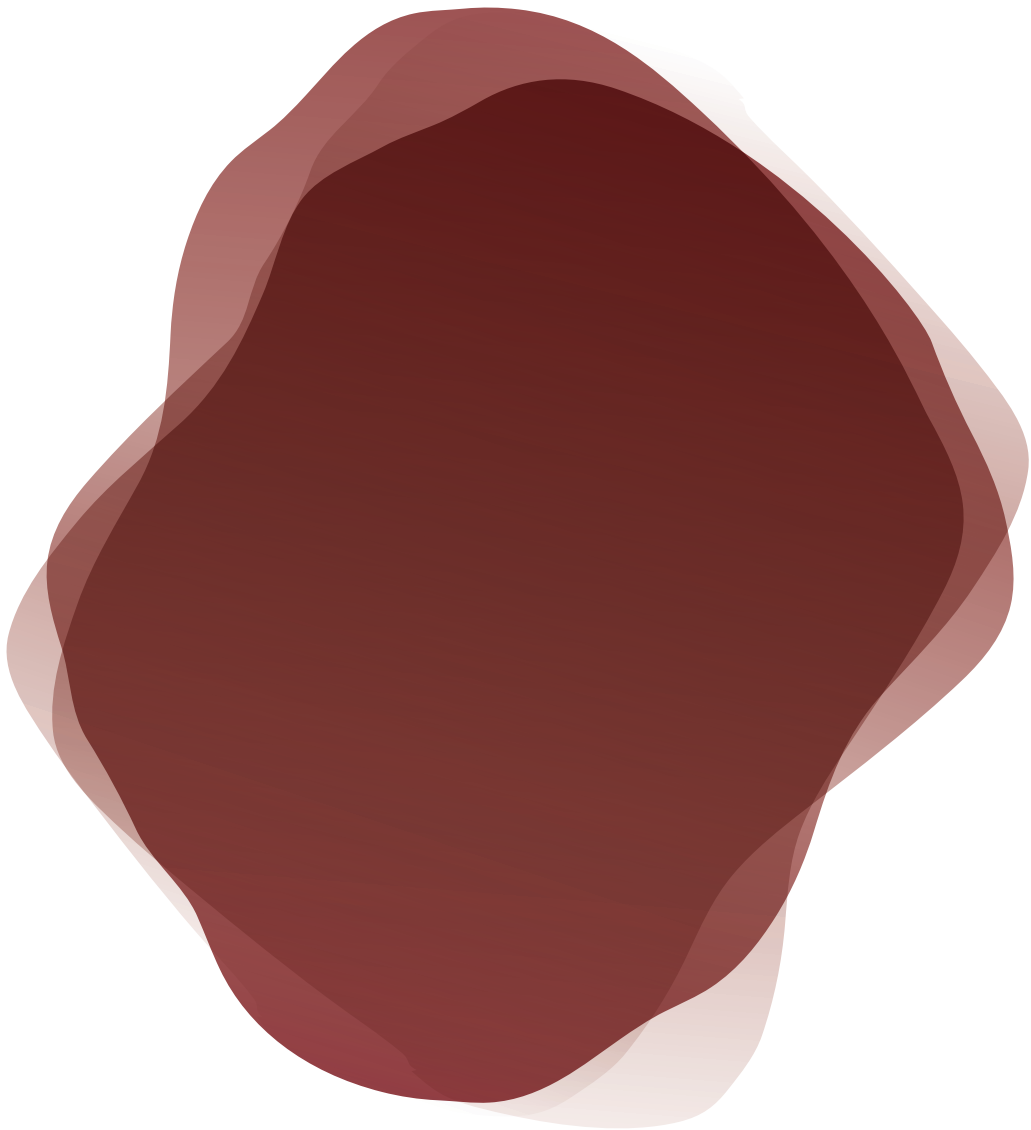
Monoparentalité et pauvreté



Regards croisés
et pratiques inspirantes

Juillet 2025

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté



Sommaire

Avant Propos

PAGE 5

Ce qu'il faut retenir
de la rencontre nationale

PAGE 8

1

Soutenir le parent,
accompagner l'enfant

PAGE 18

2

La levée des freins sociaux
à l'emploi

PAGE 30

3

Les travailleurs pauvres en
situation de monoparentalité

PAGE 44

4

L'accès au logement

PAGE 48

5

L'accès aux droits

PAGE 57

6

Les familles monoparentales
dans les territoires

PAGE 67

1. Les familles monoparentales en Outre-mer

PAGE 67

2. Les familles monoparentales en ruralité

PAGE 74

3. Les familles monoparentales en QPV

PAGE 80

Conclusion

PAGE 86

Avant-propos

De plus en plus nombreuses, les familles monoparentales représentent aujourd’hui plus du quart de l’ensemble des familles en France alors qu’elles n’étaient que 9,4% en 1975¹. Elles témoignent d’une transformation profonde de nos modèles familiaux. Elles demeurent, cependant, trop souvent seules face aux défis croissants de la vie quotidienne et des complexités de la vie contemporaine. Elles doivent concilier, dans une précarité souvent silencieuse, les responsabilités parentales, la recherche de stabilité économique, l’accès aux droits et la quête de reconnaissance.

Derrière ce terme de « famille monoparentale » se cachent 2,4 millions de foyers – dans 82 % des cas, une mère seule – et 6,2 millions de personnes, adultes et enfants, dont les parcours sont marqués par des vulnérabilités spécifiques. La pauvreté y est deux fois plus fréquente que dans les autres types de familles. 41% de ces familles sont confrontées à la pauvreté monétaire et aux privations². La séparation fait basculer sous le seuil de pauvreté un quart des foyers qui n’y étaient pas auparavant. Le travail, souvent précaire, à temps partiel subi, ne protège pas : 20% des mères seules sont des travailleuses pauvres. L’inégalité est flagrante : la moitié des femmes voient leur niveau de vie baisser de 20 % après une séparation, contre seulement 10 % pour les hommes.

Seuls les minimas sociaux, les allocations familiales et les aides au logement empêchent souvent le basculement dans l’extrême dénuement. Mais en dépit des prestations dédiées, le niveau de vie médian est nettement plus faible que pour les familles en couple.

¹ INSEE, avril 2025

² Idem

Ainsi, alors le montant de l'allocation de soutien familial de 199,19 euros, même s'il s'ajoute au montant des allocations familiales, ne couvre évidemment pas les besoins réels d'un enfant, engendrant ainsi des inégalités dès l'enfance. Alors que la situation de monoparentalité dure en moyenne un peu moins de 6 ans, elle impacte souvent à jamais le parcours des enfants qui l'ont vécue avec son lot de difficultés scolaires et d'exclusion.

Il est urgent d'adapter notre modèle socio-fiscal aux familles d'aujourd'hui mais les solutions ne peuvent venir que par la mobilisation de tous, des entreprises aux bailleurs, des services de l'Etat aux collectivités pour lutter contre le déterminisme social. À travers la France, de nombreuses initiatives émergent, portées par des associations, des collectivités, des professionnels de terrain et par les familles elles-mêmes. Ces initiatives montrent qu'il est possible d'agir concrètement, d'inventer des réponses adaptées, d'engager des alliances locales autour d'un objectif commun : permettre à chaque enfant, à chaque parent, de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir.

La délégation a organisé une rencontre nationale « monoparentalité et pauvreté : regards croisés et pratiques inspirantes » le 20 mai 2025 où se sont rassemblés des acteurs venus de toute la France : institutions, associations, élus, chercheurs, familles concernées. Cette journée a permis de poser les termes du débat, de croiser les regards, de formuler des pistes d'action concrètes. C'est de cette intelligence collective que ce livret est issu.

Ce travail s'inscrit pleinement dans la dynamique des actions de la délégation et de pactes locaux des solidarités qui placent les familles monoparentales parmi les publics prioritaires de l'action publique. Cette démarche vise à construire une société plus solidaire, en partant des besoins réels du terrain, en soutenant les transitions familiales, en renforçant les solidarités de proximité, avec des mesures spécifiques pour mieux répondre à l'isolement des familles monoparentales dans les territoires peu denses.

Notre méthode repose sur une conviction forte : les solutions existent déjà, elles sont souvent à bas bruit, au plus près des réalités vécues. Encore faut-il les repérer, les soutenir, les essaimer. Ce livret est l'un des instruments de ce travail de capitalisation, à destination des élus, des institutions locales, des acteurs du réseau associatif, mais aussi des entreprises, des bailleurs, et de toutes celles et ceux qui agissent sur le terrain.

Ce livret n'est pas une fin, mais une étape. Un outil pour inspirer, pour agir, pour rassembler. Il est une invitation à ouvrir les fenêtres de nos institutions, à travailler autrement, ensemble, hors des silos qui isolent, pour bâtir une société où chaque famille, quelle que soit sa forme, puisse trouver sa place, sa stabilité, son avenir et son rôle.



Anne RUBINSTEIN

Déléguée interministérielle
à la prévention et la lutte
contre la pauvreté

Ce qu'il faut retenir de la rencontre nationale « monoparentalité et pauvreté : analyses croisées et pratiques inspirantes du 20 mai 2025 »

La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) a organisé, le mardi 20 mai 2025, une rencontre nationale dédiée aux familles monoparentales en situation de pauvreté qui a mis en lumière les réalités vécues par les familles monoparentales, particulièrement exposées à la précarité et à croiser les regards d'élus, d'acteurs de terrain, d'universitaires, de représentants institutionnels, d'acteurs économiques et de personnes concernées. Plus de 300 personnes venues de l'ensemble de la France, y compris d'outre-mer, ont participé à ces échanges.

Outre la DIPLP, la rencontre a mobilisé plusieurs administrations, la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la direction de la sécurité sociale (DSS), la direction générale du travail (DGT), la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), la direction générale des outre-mer (DGOM), France travail et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui ont animé cette journée.

La journée a été ouverte par la déléguée interministérielle Anne Rubinstein puis deux tables rondes ont permis de donner le cadrage de cette journée en questionnant la définition de ce public, en

dressant le constat de pauvreté des familles monoparentales et en évoquant les réponses publiques nationales et locales existantes.

Le Sénateur Xavier Iacovelli a évoqué les conclusions du rapport qu'il a rédigé à la suite de la mission effectuée au titre du Premier ministre et remis en novembre 2024. Le maire de Ris-Orangis, Stéphane Raffalli a présenté le statut communal de « parents solos » créateur de droits et la ville de Montpellier a évoqué son plan global d'actions en faveur des familles monoparentales.

Les participants se sont répartis en 8 ateliers différents :

- Familles monoparentales et accès au logement ;
- Travailleurs pauvres en situation de monoparentalité ;
- Levée des freins sociaux à l'emploi ;
- Familles monoparentales et accès aux droits ;
- Familles monoparentales en ruralité ;
- Familles monoparentales en Outre-mer ;
- Familles monoparentales en quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Soutenir le parent, accompagner l'enfant.

Juliette Méadel, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la Ville et Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'enfance, sont intervenues l'après-midi pour donner leur vision de la lutte contre la précarité des familles monoparentales et de leurs enfants.

Les travaux collectifs en ateliers ont donné lieu à une restitution en plénière l'après-midi lors de deux tables rondes où ont été évoquées les préconisations faites par chacun des groupes sur ces différentes thématiques.

Aurore Bergé, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a clôturé la journée.

Intervention de **Juliette MÉADEL**,
Ministre déléguée auprès du Ministre
de l'Aménagement du territoire
et de la Décentralisation,
chargée de la Ville.



“

Il y a une nécessité d'avoir une mobilisation forte et assez radicale sur ces questions de la monoparentalité et de la pauvreté parce qu'on sait qu'il y a un lien entre elles. Alors est-ce une corrélation ? Une causalité ? Probablement que, dans une grande partie des cas, il y a un lien de causalité entre la structure familiale et la précarité. Est-ce la situation de femmes ou de familles monoparentales qui conduit à la pauvreté ? Est-ce cette situation qui conduit à des difficultés d'accompagnement de l'enfant ? Il est clairement et objectivement plus difficile d'élever un enfant seule ou seul, tant pour des raisons matérielles que psychologiques : organisation du temps, charge éducative qui se repose sur une seule personne, moindres ressources qu'avec deux salaires, charge mentale permanente.

Nous savons ici que l'on ne peut pas dissocier la question de la situation familiale et de la précarité sociale de celle du devenir de l'enfant ; les deux sont

intrinsèquement liées. C'est pourquoi je crois que le soutien aux familles monoparentales doit être considéré en premier lieu du point de vue de la protection et du bien-être de l'enfant.

...

Comme Ministre de la ville, j'arpente les quartiers, et je vais au-devant des habitantes et des habitants, pour écouter et comprendre. J'ai été frappée lors de mes premiers déplacements (maintenant j'y suis habituée) de découvrir qu'en face de moi, il n'y avait pratiquement que des femmes. Et il se trouve que ces femmes sont, en général, mères de famille et qu'elles élèvent souvent seules leurs enfants. ... Ce sont les piliers des quartiers, où sont donc les pères ?

Le sujet des familles monoparentales, qui représentent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville autour de 40% des foyers (contre 25% pour l'ensemble du territoire), a été très discuté, presque toujours sous l'angle de la culpabilisation quant à une défaillance éducative supposée, pour évoquer les mères des jeunes gens qui avaient pris part aux violences urbaines de l'été 2023. C'est une approche culpabilisante et ce inutilement.

Je tiens ici à rappeler la dure réalité de la vie de ces femmes. Quand je les rencontre je me dis « mais vraiment, elles sont incroyables ». Ces femmes seules sont plus souvent en situation de précarité, isolées, ont moins souvent accès à un emploi durable et à un logement décent. Et je ne sais pas comment elles font pour concilier, en général, des emplois qui

sont fatigants, qui sont des emplois physiques, qui sont des emplois qui les prennent souvent très tôt le matin, avec l'obligation de suivre un enfant, de s'en occuper, et d'être là aux moments clés.

...

J'ai vraiment à cœur de faire de la question des familles monoparentales – et donc des femmes en réalité – le point central de la politique publique que je suis en train de construire en plaçant l'enfant et son épanouissement au centre du village, au centre de ma politique. Ceci à travers deux leviers essentiellement : le premier en faveur du développement de l'accueil du jeune enfant en QPV et les dispositifs de soutien à la parentalité ; le deuxième en faveur du soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes, en renforçant le pouvoir économique des femmes de telle sorte qu'elles puissent avoir accès à leur pleine émancipation.

””

Intervention de **Sarah El Haïry**,
Haute-commissaire à l'enfance.



“

Il se trouve que, plus que jamais, la question de la monoparentalité et de la place des enfants bouscule notre société. Plus largement, je pense que vos travaux, depuis ce matin, le montrent.

Une famille sur quatre, bien sûr, est aujourd'hui une famille monoparentale et elle est souvent portée, dirigée par une femme.

...

Une des plus grandes difficultés que j'ai vues, que je vois, c'est la question de la solitude, c'est la question de l'isolement ; un certain nombre de services, parfois, publics, ou de réponses ne sont pas adaptés aux besoins et aux spécificités d'une famille situation de monoparentalité.

Ces derniers mois, ces dernières années en particulier, il y a des demandes qui sont croissantes. Il y a des associations qui ont fait un certain nombre de préconisations. Je pense que le temps, aujourd'hui, est arrivé aussi à passer un certain nombre d'étapes, de caps.

J'y suis favorable, et je l'ai dit dès le début, sur la reconnaissance de la monoparentalité dans la société, donc il y avait eu le débat sur la carte permettant

d'identifier. Je connais les freins qui ont été adressés, les différentes analyses. Je pense que c'est utile puisque ça permet d'ouvrir, en réalité, dans notre société, des mobilisations de tiers. Je pense aux employeurs, je pense à un certain nombre d'acteurs des transports, comme aujourd'hui c'est le cas pour la carte famille nombreuse, même si la situation peut être, à un instant T en tout cas, temporaire, et non pas plus pérenne, comme en situation de famille nombreuse.

...

Je pense que tout ce qui va permettre en réalité d'apporter une chaîne, un maillon d'acteurs, plutôt formés et fins connaisseurs des situations en tout cas de vulnérabilité et de monoparentalité, permettra d'avoir une réponse en tout cas plus adéquate.

...

Enfin, il y a un moment c'est le noyau familial, pour le coup, qui compte. Et, au moment où l'on voit les rapports sur la protection de l'enfant, sur la vulnérabilité, sur la réalité de la situation de l'aide sociale à l'enfance, plus spécifiquement, j'alerte sur un point, et on a eu l'occasion, de le travailler avec la déléguée interministérielle qui a réuni pour cela, et d'ailleurs je la remercie parce que sa mobilisation a été extrêmement importante, les commissaires à la lutte contre la pauvreté sur les territoires, c'est la situation, aujourd'hui, des placements, pour des raisons de carences, notamment de carence éducative.

””

Intervention d'**Aurore Bergé**,
Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée de l'Égalité entre
les femmes et les hommes
et de la Lutte contre
les discriminations.



“

Être à la tête d'une famille monoparentale, ce n'est souvent pas un choix. C'est d'abord une situation subie, imposée par une rupture, un abandon, un accident de la vie ou parfois même des violences. Et quand cette situation s'installe, elle bouleverse tout parce qu'être à la tête d'une famille monoparentale, c'est dans neuf fois sur dix être une femme, et pour elle, tout est alors multiplié par deux. Deux fois plus de responsabilités au minimum, deux fois plus de charge mentale, de fatigue, de renoncement, d'effacement au prix de sa santé, de sa vie sociale et/ou professionnelle. Ce n'est pas simplement élever seule.

C'est vivre ce qu'aucune statistique ne mesure pleinement. Une suite de défis concrets, souvent simultanés à affronter chaque jour. Ne partager ni le loyer, ni les factures, ni les repas, ni les nuits sans sommeil. Décider seule, toujours seule. Pour la fièvre soudaine, les devoirs oubliés, les habits trop petits, les convocations scolaires, les larmes du soir ou les absences du matin. Improviser, jongler, prévoir et souvent culpabiliser. Et malgré cela, tenir et avancer encore.

Et c'est bien là que commence notre responsabilité collective : avancer encore vers toujours plus de droits, toujours plus de liberté, d'égalité et de justice.

...

Faire de la promesse républicaine d'égalité une réalité, garantir à chaque enfant, à chaque parent, à chaque famille les mêmes droits, les mêmes chances, la même dignité, quelle que soit la configuration du foyer, c'est reconnaître que l'engagement de ces femmes, leur ténacité au quotidien, méritent bien plus qu'une compassion distante, ou un simple mot d'encouragement. Il appelle des droits pleinement effectifs, des soutiens tangibles, des réponses claires et coordonnées, à la hauteur des défis qu'elles affrontent tous les jours.

...

Cette précarité multiforme, c'est le quotidien de trop de mères seules. Ce qu'elles demandent n'a finalement rien d'exceptionnel. Elles veulent juste pouvoir travailler, vivre dignement, élever leurs enfants dans la stabilité. Ce sont des femmes qui font tout pour s'en sortir, mais leur réalité se heurte encore un mur d'invisibilité, de rigidité et, trop souvent, d'indifférence.

C'est pourquoi nous avons engagé des réformes structurelles avec un objectif : lever les freins à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels. Le service public de la petite enfance que j'ai lancé en est une pierre angulaire. Nous avons aussi élargi le complément de mode de garde jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales et nous renforçons les crèches à vocation d'insertion professionnelle qui permettent aux parents isolés de

reprendre un emploi, une formation dans de meilleures conditions et qui démontrent chaque jour leur efficacité.

...

On ne peut pas parler de monoparentalité sans évoquer une autre réalité, trop fréquente elle aussi, celle des violences intra-familiales.

Dans de nombreux cas, c'est la violence qui précipite la séparation et il arrive que cette séparation ne signifie même pas la fin des violences. Elle peut même en être une nouvelle phase car les violences post-séparation existent. Invisibles, insidieuses, elles prennent des formes multiples : pression psychologique, manipulation sur les enfants, harcèlement administratif, impayés ou retards délibérés de pension alimentaire.

...

En huit ans, nous avons accompli des avancées majeures pour mieux protéger et accompagner les victimes et leurs enfants dans tous nos territoires.

”

1. Soutenir le parent, accompagner l'enfant

Alors que 16% des enfants qui vivent au sein d'un couple sont en situation de pauvreté, 41% des enfants dans une famille monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Accompagner le monoparent c'est aussi et peut-être d'abord prévenir les inégalités et les risques susceptibles de toucher les enfants.

L'objet de l'atelier était d'illustrer des pratiques d'accompagnement de parents isolés qui répondent en même temps à l'enjeu de préservation de l'intérêt des enfants, tout particulièrement de réponse à leurs besoins fondamentaux.

La prévention de l'épuisement parental, corollaire de la notion de répit parental, est désormais un enjeu explicite de certains dispositifs et modes d'intervention. Ce concept a été abordé au travers de deux présentations d'expériences.

L'accueil et l'accompagnement conjoint des enfants et des parents dans un lieu dont la vocation est d'abord de valoriser et renforcer les compétences parentales - les maisons des familles -, participe à cette logique de prévention.

Il s'agit à chaque fois de renforcer les compétences des parents, leur confiance en eux et en leurs capacités à aider leurs enfants à grandir.



« Maisons des familles »

Porteurs de projets :

Apprentis d'Auteuil et Secours catholique (en lien avec ATD Quart Monde, Caritas etc.) : lieux d'accueil et de partage d'expériences pour les familles.

Ecoute, échanges de savoirs et pratiques, conseils et accompagnement, activités collectives, les actions s'adaptent selon les publics et territoires. Une grande partie des publics accueillis sont des monoparents.

Le réseau des maisons des familles (une trentaine sur le territoire national) continue de s'étoffer, avec le soutien financier principalement des collectivités territoriales et des CAF.

<https://www.maisondesfamilles.fr/>

« Vacances ouvertes » :

Dispositif d'aide aux départs en vacances pour les familles (40% des familles ne partent pas en vacances), mais aussi des appels à projet sur le répit parental, qui proposent des temps séparés pour les parents et les enfants, afin de prévenir le burn-out parental.

L'association Vacances ouvertes fonctionne selon des appels à projets ouverts aux structures qui accueillent des familles et peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier pour les projets de départs en vacances et de répit parental.

<https://www.vacances-ouvertes.asso.fr/appels-projets/familles-adultes-isoles/>

« La garderie solidaire »

Portée par l'UDAF de Seine et Marne, la garderie solidaire propose un espace de répit pour les parents. Au départ accessible à tous les parents, elle offre aussi un accueil spécifique pour les parents d'enfants en situation de handicap. Sur des temps réduits et en horaires atypiques, elle constitue un espace pour se ressourcer, pratiquer certaines activités, être conseillé, ou simplement prendre du temps pour soi lorsque l'on est parent.

<https://www.udaf77.fr/les-services-aux-familles/garderie-solidaire/>

L'association Solenciel

Solenciel est une association créée à Grenoble en 2017 à l'initiative de sept femmes en situation de prostitution. L'association accompagne les victimes du système prostitutionnel dans leur reconstruction grâce à, **AURORE**, son parcours d'insertion sociale et, **STELLA**, son programme d'insertion socioprofessionnelle.

89% des bénéficiaires accompagnées par l'association ont moins de 40 ans et **44% d'entre elles ont des enfants présents en France, et sont donc en situation de monoparentalité.**

La parentalité et l'isolement des femmes augmentent les risques de précarité, ce qui est un facteur majeur d'exploitation et de violences économiques. Le programme STELLA inverse cette instrumentalisation de la fragilité financière pour faire de l'emploi un levier d'autonomie et de lutte contre la pauvreté. L'association accompagne un public isolé, invisibilisé, à majorité féminin et jeune, à se réinsérer via notamment :

- Des stages de découverte de métiers,
- Un CDD ou CDI, 24h par semaine,
- Une formation initiale,
- Des cours de français avec un organisme professionnel à raison de 6h/semaine rémunérées,
- Une formation continue en vue d'une montée en compétences.

L'insertion s'appuie d'abord sur des métiers-tremplins (métiers de la propreté, restauration, blanchisserie...), faciles d'accès et propices à une reprise de confiance en soi progressive. A la sortie, 90% des personnes accompagnées s'orientent vers un projet professionnel choisi et 75% d'entre elles mettent à profit leurs acquis dans d'autres secteurs (aide à la personne, restauration, etc.).

Contact : Ndèye Aram DIMÉ,
Responsable communication et plaidoyer :
ndeye-aram@solenciel.fr
<https://www.solenciel.fr>

L'action de la ville de Montpellier

À Montpellier, 40 % des familles avec enfants sont monoparentales, soit plus de 10 000 foyers et 18 000 enfants allocataires selon la CAF en 2023.

A 85% composées de mères seules, ces familles assument seules la charge mentale, éducative et financière. Une partie d'entre elles est touchée par des situations de précarité économique.

Plus d'un tiers est en situation de pauvreté (contre un taux de 27% sur la population globale de Montpellier) et plus d'un quart est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA).

Pour répondre à ces enjeux, la ville met en place un plan d'actions dédié aux familles monoparentales, dans une logique d'égalité et de justice sociale.

La Ville s'engage à rendre prioritaires ces ménages, notamment dans le déploiement des projets nouveaux. C'est le cas dans la nouvelle contractualisation du Pacte des solidarités 2024-2027 porté avec l'Etat et la Métropole, le déploiement du dispositif d'Entreprise à but d'emploi imaginé dans le cadre du programme Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée, ainsi que la nouvelle cotation de la demande de logement social et la refonte des critères d'admission en crèches.

Des résultats sont déjà visibles au travers de :

- La nouvelle tarification sociale de la cantine qui permet d'accéder à des repas à 50 centimes elle bénéficie aujourd'hui à près de 2 000 enfants de parents isolés ;
- La nouvelle quotation des demandes de places pour la petite enfance :
65% des admissions en crèche pour 2023 concernent des foyers monoparentaux (soit 128 familles) ;
- Le droit au répit avec l'organisation ce printemps de week-end de loisirs et de répit.

Cette expérience sera reproduite en 2025 et 2026 et touchera près de 240 familles. Par ailleurs, la ville s'est rendue acquéreur en début d'année 2024 de l'ancien EHPAD « Les Violettes », pour ouvrir d'ici 2028, une douzaine de logements temporaires dans le but d'aider ces familles à définir leur nouveau projet de vie, au moment de leur séparation.

Le plan porté par la Ville sur la période 2024-2026 comporte ainsi des actions pour répondre à trois objectifs stratégiques :

1. favoriser la participation et la citoyenneté des familles monoparentales ;
2. développer et adapter les dispositifs municipaux pour mieux répondre aux besoins des familles monoparentales ;
3. mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs compétents pour favoriser leurs accès aux droits et l'expression des besoins des familles concernées.

Un projet expérimental de garderies solidaires en Maine-et-Loire

Objectif : En 2023, lors d'une journée départementale des parents seuls, a été évoqué le souhait de développer un projet de garderies solidaires afin de répondre aux problématiques rencontrées plus spécifiquement par le public des familles monoparentales : épuisement psychique, épuisement physique, isolement. Dès lors, les objectifs



sont multiples : permettre le répit parental, prévenir et accompagner les risques de rupture de lien social, offrir un mode d'accueil des enfants sécurisé et adapté.

Descriptif et public visé :

À ce jour, deux garderies expérimentales ont été mises en place dans deux centres sociaux du département, à Saint-Léger-sous-Cholet et à Angers. L'accueil est accessible à toutes les familles du territoire mais une priorité est donnée aux familles monoparentales ayant des enfants de moins de six ans. Une contribution financière peut être demandée mais est adaptée aux revenus ou au quotient familial Caf/MSA.

Bilan : La mise en œuvre opérationnelle du projet a eu lieu au premier semestre 2025 et l'expérimentation s'étalera jusqu'à fin 2026. 40 familles devraient en être bénéficiaires.

Conseils d'essaimage : Pour la réussite de ce type de projet, plusieurs éléments sont à prendre en compte : les jours et horaires d'ouverture doivent permettre aux parents de bénéficier d'un temps pour eux (ouverture sur les soirs et les week-ends) ; le lieu de garderie doit être accessible aux familles et se situer à proximité d'autres infrastructures pour faciliter l'organisation des parents ; les parents doivent être impliqués et parties prenantes de la réflexion et de la mise en œuvre.

Contacts :

petite.enfance@ocsigene.fr

accueil@centrejacquestati.fr

Site internet :

[En Maine et Loire, une expérimentation de garderies solidaires](#)

Le soutien aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA à Saint-Dizier (Haute-Marne)

Objectif : Permettre aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA de rompre leur isolement social et de développer leurs compétences transférables en participant à un parcours personnalisé dans une association.

Descriptif et public visé :

Ce dispositif vise à accompagner des familles monoparentales bénéficiaires du RSA avec des enfants de moins de 3 ans.

Une association d'éducation populaire, **le club Léo Lagrange**, met en œuvre cette action.

L'association construit un parcours progressif pour ces familles qui sont isolées socialement.

Dans un premier temps, un créneau exclusif est dédié aux familles. Elles se présentent avec leurs enfants ainsi qu'un référent RSA (groupe de 15 personnes) et participent à une activité d'éveil et de jeux animée par une professionnelle de l'association.

Dans un deuxième temps, les familles se présentent à ce même créneau dédié mais les enfants et parents sont séparés. Les enfants participent à l'activité d'éveil et de jeux et les parents participent à une action de formation collective animée par un référent RSA sur des thèmes liés au retour à l'emploi (estime de soi, recherche de mode de garde...).

Enfin, les familles sont intégrées aux actions « classiques » de l'association avec les autres adhérents.

Bilan : sur 6 mois l'action a permis d'accompagner 14 familles monoparentales, dont 7 résidant en QPV, et 18 enfants.

Conseils de d'essaimage : Pour la réussite de ce type de projet, il est nécessaire d'impliquer le référent de parcours et trouver une association souhaitant s'ouvrir à des publics qu'elle ne parvient pas forcément à capter (bénéficiaires du RSA ; Travailleurs en situation de handicap...). Cette action est soutenue par le pacte local des solidarités de Haute-Marne.

Contacts :

Club Léo Lagrange,
10 avenue de la République, 52 100 Saint-Dizier
Tél. : 03 25 07 53 53 - Mail : club.leo@orange.fr

Le Centre de Prévention pour l'Enfance et la parentalité (CPEP) sur le territoire de Rouen

Objectif : proposer aux familles, et notamment aux femmes avec enfants précaires, voire à la rue ou en errance, une structure innovante permettant de répondre aux besoins de prévention et d'accompagnement.

Ce dispositif porté par l'association Emergence gestionnaire de CHRS en Normandie vise à accompagner les familles pour réduire le morcellement des parcours entravant l'efficacité d'un accompagnement à la parentalité. Il consiste en l'accueil de jour dans un local dédié, avec des actions d'accompagnement parental individualisé et un accueil d'urgence pour la mise à l'abri le cas échéant.

L'objectif général est de lutter contre l'exclusion sociale, les inégalités de santé, et leur reproduction, et d'accompagner les familles de façon inconditionnelle avec leur coopération et en s'appuyant sur leurs compétences parentales.

Le local permet d'accueillir des familles avec des enfants de tous âges. Il a été ouvert en avril 2025 et inauguré fin mai avec le département, la ville, la DDETS, la DDARS et la Commissaire à la lutte contre la pauvreté. La fréquentation est fluctuante d'un jour à l'autre, mais l'accueil a déjà atteint la moitié de l'objectif annuel fixé par le Département en 2 mois, avec en moyenne plus de 10 familles par jour.

Pour la réussite de ce type de projet, la participation de la DDETS, de la DDARS, de la commune où se situe le local sont nécessaires, et il convient de prévoir l'accompagnement social des familles et des enfants par des assistants sociaux et des éducateurs.

Contact : Estelle Charrier
E.CHARRIER@emergence-s.fr

Les préconisations de l'atelier :

Des valeurs partagées ont été énoncées durant l'atelier, sur lesquelles les projets sont construits, et notamment le respect et la prise en considération des familles « comme elles sont », sans jugement.

Des principes d'action ont été proposés, pouvant se décliner dans de multiples interventions visant à la fois soutien des parents et réponse aux besoins de l'enfant :

Préconisation 1 :

→ L'inconditionnalité de l'accueil.

Préconisation 2 :

→ La coopération et la participation, via l'implication des familles dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Préconisation 3 :

→ L'adaptabilité des outils et modes d'accompagnement des professionnels.

2. La levée des freins sociaux à l'emploi

France Travail et la CNAF ont animé une réflexion croisée autour de la conciliation entre la recherche d'emploi et la garde d'enfant pour les monoparents, en mettant l'accent sur les solutions concrètes existantes ou à développer pour répondre aux besoins spécifiques en matière de garde.

La garde d'enfants constitue un frein majeur au retour à l'emploi : selon une étude de la DREES, **près d'un parent isolé sur deux sans emploi mentionne des difficultés de garde comme l'un des principaux obstacles à sa reprise d'activité.**



*Photo de l'atelier du 20 mai 2025
– levée des freins sociaux à l'emploi.*

Pour lever ces freins, la Cnaf et France Travail ont rappelé l'existence :

- **Des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** dont le projet d'établissement prévoit l'accueil d'au moins 20 % d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une démarche de recherche intensive, pouvant inclure une période de formation. Les conditions de réussite du dispositif reposent sur une dynamique partenariale entre les acteurs de la petite enfance et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le

territoire (gestionnaires de crèches, Caf, France Travail, Mission locale, Conseil départemental, associations d'insertion, etc.).

- **De l'aide à la garde d'enfants (Age)** de France Travail est une aide financière versée aux demandeurs d'emploi ou aux personnes reprenant un emploi ou une formation, ayant un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans. Elle vise à couvrir une partie des frais de garde et n'est accordée qu'une fois par an. La demande doit être faite dans les 3 mois suivant l'entrée en formation ou la reprise d'emploi.

Des pratiques inspirantes

Projet FEMM en Gironde

Métier et Emploi, c'est pour Moi ! en Sud Gironde

- **Porteurs de projet** : Wejobs

<https://www.we-job.com/mem-metier-et-emploi-cest-pour-moi/>

- **Partenaires et acteurs** : Préfecture de la Gironde, région Nouvelle Aquitaine, Fondation EDF, France Travail, Communautés des Communes du Sud Gironde, ALSH intercommunal de Toulence, Mission locale Sud Gironde, CIDFF Gironde, Association Brins d'Eveil, La cravate solidaire Bordeaux, Clap Sud-Ouest, Décalez Catam, L'autre institut de beauté, AI33.



- **Le Programme FEMM** est un **accompagnement** gratuit, porté par Wejob, incluant :

- Des découvertes de métiers et d'entreprises pour les femmes accompagnées.
- Un accompagnement vers un emploi ou une formation, en travaillant sur l'équilibre vie professionnelle/personnelle.
- Une solution de garde d'enfants de 6 mois à 3 ans pendant toute la durée de l'accompagnement.

« Parent solo, projet pro » de l'UDAF de Meurthe et Moselle



→ Porteurs de projet :

L'Union départementale pour l'accompagnement des familles (UDAF) 54

<https://www.udaf54.fr/les-services-aux-familles/parent-solo-projet-pro/>

→ Acteurs impliqués : UDAF 54, Conseil départemental de Meurthe et Moselle, préfecture de Meurthe et Moselle, CAF 54, métropole Grand Nancy).

Le dispositif proposé par l'UDAF 54 permet aux bénéficiaires du RSA de disposer d'un accompagnement de 6 mois à raison de deux rendez-vous mensuels. Pour surmonter les difficultés liées à la monoparentalité et reprendre un projet professionnel, les personnes accompagnées participent, en parallèle des entretiens individuels, à des ateliers thématiques collectifs, permettant de reprendre confiance en elles et d'échanger avec d'autres parents.

Parentom en Bretagne

→ Porteurs de projet : [Parentom](#) | [Parenboug](#)

→ Acteurs impliqués : Rennes ville et métropole, Caf d'Ille-et-Vilaine, Département Ille & Vilaine, Ville de Cesson Sévigné, ministère de l'Intérieur, SRIAS Bretagne, Les hôpitaux privés Rennais, Université de Rennes, Wunder architectes, Keolis, EXFO, Go Capital, Legendre, Le tire-bouchon, CHU Rennes, CHGR, HAD35, Ekosynergie, Résosolidaire, CDAS, France Travail.



Parendom est un service de garde à domicile en relais des modes d'accueil quotidiens de l'enfant. Grâce à un tarif accessible, ce service favorise l'insertion socio-professionnelle et contribue à lutter contre les inégalités familiales. Parendom s'adresse aux parents d'enfants de 3 mois jusqu'à la rentrée en sixième et priorise les familles qui en ont le plus besoin (familles monoparentales, à faible revenu, en réinsertion professionnelle etc.). Les interventions s'effectuent en semaine de 5h à 8h30 puis de 17h30 à 22h et le samedi sur un créneau d'intervention de 6h maximum. Elles sont assurées par des professionnels de la petite enfance salariés de *Parenbouge* (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, aides-éducateurs etc.).

Mission d'accompagnement des parents en insertion



→ **Porteurs de projet** : CIDFF Gironde

→ **Acteurs impliqués** : France Travail, CAF Gironde, Communes de Cenon/Lormont/Ambarès-et-Lagrave.

La MAPI est une action qui s'adresse aux familles rencontrant des difficultés de mode de garde, prioritairement pour la petite enfance, mais aussi pour les enfants scolarisés, pour correspondre aux horaires de travail ou de formation.

Différents axes peuvent être menés :

- Travail sur la séparation parent-enfant.
- Informations sur les modes de garde et les aides financières.
- Mise en lien avec les structures de la petite enfance et les centres de loisirs.

Expérimentation GEPETTO à Vannes

→ **Porteurs de projet :** Association GEPETTO.

Tiphaine Le Maguet, coordination@gepetto.net

→ **Acteurs impliqués :** CAF 56

Dans le cadre de cette expérimentation, l'association Gepetto propose une solution de garde pour les familles donc les parents travaillent en horaires décalés, souvent tôt le matin, tard le soir ou pendant les week-ends et jours fériés. L'objectif est de respecter le rythme biologique de l'enfant tout en permettant aux parents un mode de garde abordable qui garantit le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants. Le projet de Gepetto souhaite expérimenter une dérogation législative auprès de France expérimentation. Si elle est acceptée, cette demande permettra aux entreprises de bénéficier des mêmes avantages fiscaux et réglementaires que ceux offerts aux crèches, comme l'accès au crédit d'impôt (50%) et l'absence des limites URSSAF pour les heures de garde à domicile.



L'action PassR'Elles en Isère

Objectif :

Projet porté par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).
L'action vise à accompagner des femmes vers l'insertion professionnelle.

Descriptif et public visé :

Femmes en situation de précarité et de monoparentalité dont 50% de primo-arrivantes avec autorisation de travail.

Le dispositif Passer'Elles est un parcours d'ateliers pour lever les freins à l'insertion des femmes en situation de monoparentalité et/ou en vulnérabilités.

L'action Passer'Elles propose **un ensemble d'ateliers thématiques visant à accompagner les familles monoparentales dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle**. Ce programme, animé par un collectif d'acteurs experts, se déroule à l'AFPA sous forme d'ateliers collectifs hebdomadaires, organisés de manière continue ou à la carte, en lien étroit avec les travailleurs sociaux.

Ces ateliers, d'une durée de deux heures chacun, abordent les principaux freins identifiés : la barrière de la langue, la fracture numérique, l'isolement social, la mobilité et les problématiques liées à la garde d'enfants. L'objectif est d'apporter une réponse globale, adaptée aux réalités des femmes en situation de monoparentalité.

Les séances favorisent la socialisation, le développement de la confiance en soi, l'entraide entre pairs et l'appropriation d'outils concrets pour avancer vers une insertion durable. Pour les participantes non francophones, un appui en français langue étrangère est proposé, tout comme une initiation aux outils numériques.

L'élaboration du projet professionnel occupe une place centrale dans ce dispositif. Des mises en situation concrètes sont organisées au sein des

ateliers de l'AFPA afin de rendre tangible l'orientation vers un métier ou une formation.

Un volet de formation des intervenants est intégré à l'action. Il vise à créer un socle commun autour de la thématique de **l'émancipation des femmes**, avec un accompagnement spécifique tout au long du projet.

Partenaires mobilisés et expertises associées pour un programme hebdomadaire modulable (exemple) :

- **CIDFF** : ateliers de soutien à la parentalité ;
- **Points d'information médiation multi services (PIMMS)** : accompagnement au numérique et accès aux droits ;
- **Ligue de l'enseignement** : ateliers FLE (Français Langue Étrangère) à visée d'insertion pour les femmes réfugiées ;
- **AFPA** : orientation professionnelle, découverte métier, mise en situation et information sur les dispositifs de garde mobilisables ;
- **Issue de Secours** : formation des intervenants autour de la thématique « Émancipation des femmes en situation de monoparentalité » ;

Ces ateliers sont accessibles à la carte, en fonction des besoins de chaque participante, identifiées par les partenaires prescripteurs. Enfin, une solution de garde d'enfants pendant les ateliers est en cours de structuration, afin de lever ce frein déterminant à la participation.

Conseils d'essaimage : La réussite de ce projet repose sur un écosystème solide de partenaires capable de porter l'action (associations, centres sociaux...) et d'impliquer les prescripteurs (France Travail, CCAS, Missions locales) par le biais d'une sensibilisation des professionnels et d'informations collectives sur site et/ou extra-muros.

Contact : Céline BONNET
Responsable Projets AFPA

Tél. : 06 21 63 51 58

Site internet : www.afpa.fr



L'action FEMMES EN RÉSEAU sur l'agglomération de Saint-Brieuc

Objectif : un accompagnement global collectif et/ou individuel vers l'insertion professionnelle des femmes en situation de monoparentalité, bénéficiaires de minima sociaux, dont des habitantes des QPV.

L'action vise à préparer à l'insertion

professionnelle, en mobilisant des outils classiques comme la recherche d'emploi, la découverte des métiers ou des visites de centres de formation.

Au-delà du développement des techniques d'accès à l'emploi, l'action agit aussi sur les freins périphériques à l'insertion : difficultés d'accès aux services publics (mobilité, santé, garde d'enfants) ou obstacles personnels (manque de confiance, peurs, méconnaissance des codes professionnels).

Depuis mars 2022, le dispositif a évolué. Au lieu de sessions collectives limitées dans le temps, l'action est désormais proposée en continu tout au long de l'année par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) avec des entrées et sorties permanentes. Ces modalités s'adaptent ainsi aux besoins et rythmes de chacune pour sécuriser et consolider les parcours.

Descriptif et public visé : Ce dispositif vise à accompagner des femmes en situation de monoparentalité, bénéficiaires de minima sociaux (dont les habitantes des QPV). Les partenaires orientent particulièrement des femmes demandeuses d'emploi de longue durée, très isolées socialement et, pour 75% d'entre elles, victimes de violences.

24 femmes sur 32 (75%) ont évoqué des violences en 2024, dont 18 des violences conjugales, 2 femmes des violences intra-familiales, 5 ont témoigné de viols, 9 femmes ont évoqué des violences au travail.

Bilan sur les 3 ans (mars 2022 à décembre 2024) :

l'action a permis d'accompagner 106 femmes en situation de monoparentalité avec 2.7 enfants en moyenne (3.2 enfants si habitante d'un QPV).

Pour la réussite de ce type de projet :

La spécificité du public accompagné, des femmes monoparentes, en situation financière fragile, demandeuses d'emploi de longue durée, isolées socialement et victimes de violences conjugales/sexistes demande d'adapter le dispositif afin de permettre une reprise d'activité professionnelle à moyen terme.

Concrètement, la majorité des femmes orientées vers Femmes en réseau ne pourrait pas s'inscrire sur des actions de droit commun ou alors, ce public est connu pour passer d'un dispositif à l'autre sans atteindre l'emploi. Cette action est donc pensée et construite comme un dispositif permettant d'accompagner ces publics très éloignés de l'emploi jusqu'à réaliser une étape ou l'atteinte de l'objectif vers l'emploi.

Les modalités doivent être adaptées au public : horaires qui tiennent compte des heures d'école, pas de collectif pendant les vacances scolaires, ni les mercredis.

Les actions de droit commun adaptées à des publics plus proches de l'insertion ne répondent pas aux besoins de ces publics socialement, financièrement et personnellement très fragilisés. Ainsi oser s'engager, pour certaines d'entre elles,

dans un temps d'accompagnement long (12 mois et plus) est essentiel afin de permettre une insertion solide.

Contenu pédagogique varié s'appuyant sur le partenariat et le développement du réseau professionnel :

Mobilité : ateliers et événements en partenariat avec les associations SBAA et ADALEA : « Culture TUB ! » 5 ateliers, visite dépôt TUB, chasse au trésor avec les enfants.

- **Ateliers TRE** : CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, recherche d'emploi, profil France travail.
- **Intervention d'une juriste** : droit de la famille (1 intervention par semestre) et droit du travail
- **Ateliers numériques** : par la Fondation Orange.
- **Communication**, atelier avec les associations Radio Activ, atelier avec Katell Mag.
- **Bien-être** : atelier relaxation, 5 ateliers de journal créatif, groupe de parole.
- **Culture et art** : portes ouvertes musée, visite du théâtre La Passerelle, atelier donner de la voix radio Activ.
- **Non mixité** : la dimension exclusivement féminine de l'action collective *Femmes en réseau* est un aspect essentiel pour les personnes inscrites sur ce dispositif.

Elles témoignent de la richesse des échanges dans ce cadre non-mixte et de la force que leur donne la sororité qui se noue entre elles.

23 femmes sur 32 en 2024 ont témoigné de violences conjugales ou/et violences sexuelles ce qui donne sens à cette non-mixité.

« Être entre femmes est reposant, je peux me détendre » Estelle.

« C'est précieux de nous retrouver entre nous, on se comprend » Ichata.

La qualité relationnelle : il est essentiel, et c'est ce que témoignent les femmes du groupe, que l'accompagnement soit réalisé avec une grande bienveillance. Cela concerne la relation entre les professionnels et les bénéficiaires mais également, et surtout, au sein du groupe lui-même. Le travail de la formatrice est ici crucial pour garantir un cadre au sein duquel chaque femme se sente en sécurité, entendue et encouragée dans ses progrès. Le collectif porte chacune d'elle vers la réussite de son projet.

Contact : Framboise Clausse

Formatrice - Mail : framboise.clausse@cidff22.fr

Tél. : 06 70 25 37 03

Site internet : <https://cotesdarmor.cidff.info/Les>

Les préconisations de l'atelier :

Les échanges en atelier ont permis de mettre en lumière la nécessité d'une approche coordonnée entre accompagnement socioprofessionnel et solutions locales de garde.

Préconisation 1 :

Démarche holistique pour sécuriser le parcours des demandeuses et demandeurs d'emploi

- Une approche globale des parcours des parents isolés (et de leurs enfants) est nécessaire puisque les problématiques rencontrées s'auto-alimentent (confiance en soi, intégration dans la société, insertion socio-professionnelle...). Les actions et accompagnements doivent ainsi s'inscrire dans cette démarche pour répondre au mieux aux besoins et favoriser l'insertion en emploi.

Préconisation 2 :

Appui à la définition du cadre juridique et financier

- Les actions de levée des freins à l'emploi des publics concernés requièrent un appui à la définition du cadre juridique et financier afin d'accompagner les porteurs de projet à la pérennisation de leur action.

Préconisation 3 :

Un meilleur maillage des acteurs et un portage politique

- Les partenariats et collaborations avec les acteurs locaux (institutionnels, entreprises, associations) sont à favoriser pour renforcer la visibilité de l'action, faciliter le repérage et l'orientation des publics, et mobiliser des financements diversifiés.
- Un portage politique permet également de garantir la sécurisation des actions au niveau local et national lorsque des évolutions législatives et réglementaires sont nécessaires.

Préconisation 4 :**Définition d'un modèle économique viable pour les acteurs associatifs**

- Plusieurs actions inspirantes sont mises à mal par des difficultés de financement. Les modalités de mobilisation des financements existants, concernant les appels à projet (AAP) particulièrement, mériteraient d'être simplifiées pour réduire la lourdeur des démarches. Pour les porteurs de projet, les AAP sont particulièrement chronophages et permettent peu de visibilité à long terme.

Préconisation 5 :**Mise en visibilité des actions existantes**

- Les actions existantes sont encore peu connues du public et des acteurs institutionnels. Une cartographie dynamique de l'offre existante permettrait de valoriser les actions menées auprès des publics cibles et favoriser les synergies et collaborations entre professionnels et parties prenantes de dispositifs d'accompagnement ou d'actions spécifiques.

3. Les travailleurs pauvres en situation de monoparentalité

18,2% des mères seules qui ont un emploi sont pauvres contre 4,5% des mères en couple. Les mères seules sont surreprésentées dans les secteurs de la propreté et de l'aide à la personne.

Pour aller plus loin dans l'analyse :

- Article coécrit par Oriane Lanseman, doctorante et Clémence Helfter, chargée de recherche et d'évaluation à la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la CNAF et Conseillère confédérale droits des femmes & égalité femmes-hommes à la CGT, dans The Conversation.
- « Sortir les mères seules de la pauvreté grâce à l'emploi... mais quel emploi ? » <https://theconversation.com/sortir-les-meres-seules-de-la-pauvrete-grace-a-lemploi-mais-quel-emploi-228960>
- Lanseman Oriane, 2024, « Les mères seules sont pauvres car elles ne travaillent pas », in Le Pape Marie-Clémence et Helfter Clémence (dir.), Idées reçues sur les familles monoparentales, éd. Le Cavalier Bleu, coll. « idées reçues ». Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/idees-recues-sur-les-familles-monoparentales-9791031806747-page-95.htm>
- Devetter François-Xavier et Lanseman Oriane, 2023, « Le travail et l'emploi des familles monoparentales : des dispositifs d'activation à la pauvreté laborieuse », in Le Pape Marie-Clémence et Helfter Clémence (dir.), Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique, Paris, La Documentation française : <https://shs.cairn.info/les-familles-monoparentales-9782111578159-page-59?lang=fr>

Le fonds de dotation Femmes & Avenir

Créé en 2021, le fonds de dotation Femmes & Avenir agit pour faire de la monoparentalité une cause nationale. Son programme national suit des réformes structurelles en faveur d'une coparentalité responsable.

Le fonds œuvre pour une prise en compte réelle des enjeux des familles monoparentales dans les décisions politiques. « Il est crucial d'agir pour prévenir leur basculement dans la pauvreté et la précarité psychologique et financière » selon Angélique Gasmi, présidente exécutive.

Son objectif est de bâtir une société où toutes les familles, quelle que soit leur configuration, disposent des mêmes chances et opportunités. De premières actions engagées ont été mises en place :

- Une ligne d'écoute dédiée aux monoparents en emploi ou recherche d'emploi qui a recueilli l'appel de plus de 3 000 parents permettant ainsi au fonds d'établir un diagnostic précis et d'élaborer une feuille de route adaptée.
- Une charte de la monoparentalité avec les entreprises dans le cadre de laquelle elles s'engagent à collaborer pour concevoir et expérimenter un plan d'action en faveur des monoparents.

Contact :

contact@fondsfemmesetaevenir.org



Atelier du 20 mai 2025
– Travailleurs pauvres en situation de monoparentalité

Les préconisations de l'atelier :

La levée des freins sociaux requiert une attention particulière pour les travailleurs pauvres en situation de monoparentalité, notamment l'accueil du jeune enfant et la mobilité. La question des travailleurs pauvres en situation de monoparentalité recouvre des enjeux de visibilité, de détection et de sensibilisation.

Préconisation 1 :

- La prise en compte de la situation des travailleurs pauvres en situation de monoparentalité nécessite un engagement des entreprises pouvant se traduire dans des chartes d'engagement voire même des accords d'entreprises.

Préconisation 2 :

- Il est recommandé de former les acteurs de l'accompagnement social et professionnel à la spécificité des situations des mères seules en emploi précaire afin d'améliorer leur détection et leur orientation.

Préconisation 3 :

- Il importe de favoriser les aménagements du temps de travail en promouvant les horaires en continu au détriment des horaires fractionnés, à l'instar de ce qui a été engagé dans certains marchés publics de l'Etat dans le domaine de la propreté.

Préconisation 4 :

- La prise en charge de la famille dans sa globalité de vie à la fois au travail et au domicile doit être recherchée y compris pendant les périodes de vacances. La coordination entre différentes institutions doit permettre de construire des parcours cohérents.

4. L'accès au logement

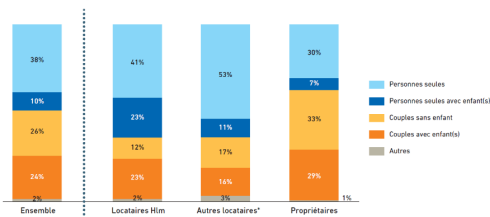
La tension sur l'accès au logement ne fait que croître : la tension locative s'accroît dans le parc privé³, les attributions de logement social diminuent en même temps que les demandes augmentent⁴, les taux d'emprunt pour devenir propriétaire se stabilisent mais à un niveau élevé.

Dans ce contexte, l'accès à un logement pour les familles monoparentales est rendu particulièrement difficile en raison de la composition même du foyer. Une seule source de revenu et/ou de prestations sociales et la nécessité d'un logement de taille suffisante pour accueillir un ou plusieurs enfants sont fréquemment incompatibles.

L'état des lieux montre que les familles monoparentales sont davantage logées dans le parc social⁵.

COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES SELON LEUR STATUT D'OCCUPATION

Recensement 2021 - France entière



*Autres locataires : logement loué vide non-Hlm, logement loué meublé, chambre d'hôtel et les logés gratuitement

³ En 2024, le score moyen de tension locative en France (ratio entre le nombre de candidats locataires et le nombre d'offres disponibles) s'élevait à 3,35. En 2025, ce chiffre est de 4,8, marquant une nette aggravation du déséquilibre entre l'offre et la demande. Source : Observatoire LocService 2025.

⁴ En 2022, il y a eu environ 420 000 attributions de logements sociaux. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, avec une diminution de 10 % depuis 2018, où il y avait 467 000 attributions. En parallèle, les demandes sont passées d'environ 1,8M en 2013 à 2,6M en 2022.

⁵ Source : USH.

Pratiques inspirantes

CDC Habitat – Aide à la parentalité pour les familles monoparentales

L'opérateur CDC Habitat a déployé, dans le Sud-Ouest, un dispositif intitulé « Parent solo », en partenariat avec des structures comme l'AFPA et Emmaüs Connect. Ce programme vise à soutenir les familles monoparentales locataires de son parc. L'accompagnement s'articule autour de permanences d'information (gestion de budget, accès à l'emploi, etc.), des actions de soutien à la parentalité (familiarisation avec l'environnement numérique) et des ateliers bien-être pour offrir aux parents des moments de répit. En parallèle, des ateliers sont également proposés aux enfants (soutien scolaire, activités ludiques et créatives).

L'objectif est de les accompagner dans leur quotidien et de favoriser la création de liens entre parents seuls, afin de renforcer l'entraide et le soutien mutuel. Le premier site de CDC Habitat à profiter de ce dispositif dans le Sud-Ouest est la résidence Saint-Géry de Gradignan (33), où 100 des 326 logements sont occupés par des familles monoparentales.

Contact :

Léa Mougeolle,
Responsable développement social urbain
lea.mougeolle@cdc-habitat.fr

Domanys – SOLOGY

Le bailleur social Domanys propose, à travers son offre SOLOGY, des logements spécifiquement pensés pour les familles monoparentales dans l'Yonne (89). Ce dispositif garantit des logements confortables, sécurisés (serrure changée, interphone, etc.) et prés contrôlés sur 68 points avant l'entrée dans les lieux des familles. Ils sont idéalement situés à moins de 15 minutes des écoles, services et transports, et accessibles financièrement grâce à des loyers accessibles avec un seul revenu, sans frais de dossier ni d'agence.

Un interlocuteur dédié accompagne chaque locataire tout au long du parcours. Le service inclut également la gestion des réparations, une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence, et des services gratuits tels que le soutien scolaire pour les enfants (partenariat avec Acadomia).

Contact : Hervé Achache,

Directeur Stratégie Innovation et Communication

herve.achache@domanys.fr

L'action d'accompagnement des familles sans domicile, prioritairement monoparentales, ou femmes enceintes ou sortant de maternité ou victimes de violences par le conseil départemental du Var

Cette action a pour objectif de :

- Apporter un accompagnement renforcé à ces familles en s'assurant de l'ouverture**

de leurs droits, en mettant en place un accompagnement adapté à l'accès : soit à un hébergement plus pérenne, soit à un logement durable, en engageant si possible les démarches en vue d'un retour à l'emploi de l'un des membres du foyer, en proposant des mesures d'accompagnement à la parentalité.

- **Réduire les délais de mise à l'abri / hébergement précaire** en nuitées d'hôtels.
- **Déployer un accompagnement dédié en direction des familles monoparentales**, notamment victimes de violences, sur de nouveaux sites d'hébergement que le Département pourra créer.

Descriptif et public visé :

Ce dispositif vise à accompagner les **familles sans domicile, prioritairement monoparentales et/ou avec enfant(s) de moins de 4 ans ou enceintes ou sortant de maternité ou les femmes avec enfant(s) victimes de violence.**

L'action consiste à

- 1- Créer une équipe mobile** afin d'organiser un accompagnement renforcé des familles avec enfants aux fins d'accélérer l'entrée dans un dispositif plus pérenne, voire un logement durable. Un partenariat avec l'association *En chemin* a permis la création d'une équipe mobile composée d'un travailleur social, d'une conseillère en insertion professionnelle et d'un moniteur-éducateur.

L'action, démarrée au 1^{er} septembre 2024, consiste à aller vers les familles hébergées en hôtel ou sans domicile fixe sur tout le territoire du Var, via cette équipe dédiée permettant un accompagnement global sur toutes les thématiques et en particulier l'hébergement, l'accès à l'emploi ou la formation, l'accès aux droits, l'asile, la santé, la parentalité, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

2- Travailler à la création de nouveaux lieux d'hébergement d'urgence (et en y intégrant une équipe dédiée à l'accompagnement des familles accueillies).

En 2025, le département devrait engager un projet de transformation de locaux en un centre d'hébergement d'urgence dédié à la mise à l'abri des familles (de plus de 43 membres) dont au moins un des enfants est âgé de moins de 4 ans. Le gestionnaire proposera l'accompagnement des familles vers le logement et l'accès à l'emploi.

Bilan :

Au 31 décembre 2024, après 4 mois d'exercice, **27 familles ont été accompagnées, 14 sont d'ores et déjà sorties du dispositif de mise à l'abri du département** dont 6 sont sorties vers du logement, 6 autres ont pu bénéficier d'une solution d'hébergement et 2 ont trouvé une solution individuelle en étant hébergées par un tiers.

Les résultats en termes d'accès à l'emploi sont plus nuancés car les personnes accompagnées sont majoritairement très éloignées de l'emploi. :

14 personnes n'ont aucune qualification,
2 personnes n'ont pas ou plus travaillé depuis plus de 10 ans et 16 personnes n'ont jamais travaillé en France. Le mode de garde est un autre frein majeur pour 19 ménages (11 demandes de garde d'enfant) afin de libérer du temps pour permettre aux personnes d'accéder à une formation, apprentissage de la langue par exemple, ou rechercher un travail. Malgré tout, au 31 décembre 2024, **deux solutions partielles d'emploi ont pu être trouvées.**

En parallèle, le département a engagé le déploiement d'une offre d'hébergement à destination des familles avec enfants de moins de 3 ans. Au-delà des nuitées d'hôtel dont le recours est en hausse de 34%, avec un coût majoré de 26%, d'autres modalités de prise en charge ont été recherchées via des partenariats avec deux associations qui mettent à disposition des logements :

- 1- Neuf studios équipés à Toulon gérés par l'association L'îlot, proches des établissements scolaires. Tous les logements sont occupés depuis décembre 2024.
- 2- Un logement à Beausset pour de la mise à l'abri ponctuelle et de courte durée géré par l'association Maison des frères.

Contacts :

Myriam Monné : myriam.monne@var.gouv.fr

Tél. : 04 83 24 62 56 - 06 74 65 42 45

Luc Léandri : lleandri@var.fr

Tél. : 04 83 95 15 71 - 06 69 48 40 03

L'action de l'association

La Maison de Jeanne - Territoire de Belfort

Objectif : Héberger et accompagner de jeunes mères isolées dans la conciliation de leur vie privée et de leur vie professionnelle et proposer aux enfants de la crèche un projet pédagogique de favorisant l'égalité des chances.

Descriptif et public visé : La Maison de Jeanne s'adresse à des mères seules âgées de 18 à 25 ans du département du Territoire de Belfort, fragilisées et ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel. La Maison de Jeanne se fonde sur 3 piliers :

- Un logement autonome tout équipé (6 logements actuels + 2 à venir)
- Un accompagnement à 360° (actions éducatives, sociales, de soutien à la parentalité et d'insertion professionnelle)
- Un mode de garde aux horaires atypiques (micro-crèche Les P'tits Jeannoux - 6h à 22h en semaine et 8h à 20h le samedi).



En 2024, près d'une dizaine de jeunes femmes ont retrouvé confiance et autonomie : 2 CDI, 2 CDD, 3 entrées ou reprises de formation.

Conseils d'essaiage : la réussite de ce type de projet nécessite de solides partenariats institutionnels (Collectivités, Etat, CAF...) qui sécurisent l'équilibre économique du modèle.

Contacts : Céline SOUAKRIA,
Directrice Fondatrice - lamaisondejeanne@sfr.fr
Tél. : 03 63 78 01 10

Les préconisations faites au cours de l'atelier :

Préconisation 1 :

Pour faciliter l'accès des familles monoparentales au logement.

- En dépit du fait que le parc social accueille déjà 25% de familles monoparentales parmi ses locataires, une meilleure information de ces familles quant à leur éligibilité au parc social doit être faite. D'autant que si le seul fait d'être en situation de monoparentalité n'est pas en lui-même un critère de priorisation, d'autres critères notamment liés à la précarité, peuvent permettre un accès prioritaire au parc social.
- Pour favoriser l'accès au parc privé, il est recommandé de mieux faire connaître la garantie VISALE auprès des familles monoparentales et des bailleurs privés.

Pour faciliter l'accès au parc privé, l'association Heria propose :

- Un accompagnement des familles monoparentales dans la recherche de logement (mise en relation, dossier, recherche des rendez-vous etc.).
- Une plateforme de mise en relation pour la location et colocation de familles monoparentales.
- De l'intermédiation locative afin de mettre directement à disposition des offres de location aux familles monoparentales.

Préconisation 2 :

Pour accompagner les familles monoparentales ayant accédé à un logement ou un hébergement.

- Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre acteurs du territoire pour offrir un accompagnement pluridisciplinaire aux familles. Les acteurs du logement doivent pouvoir s'appuyer sur le réseau local d'acteurs de droit commun en particulier pour ce qui relève de la parentalité, la petite enfance, la justice.
- Renforcer l'écoute des besoins des familles monoparentales et les associer davantage aux décisions les concernant, par exemple :
 - Rédiger un cahier des charges pour l'accueil de ces familles dans les structures d'hébergement et veiller à ce que le second parent puisse être accueilli pour ne pas créer de situation de monoparentalité.
 - S'assurer que la demande de logement social est faite avec les critères correspondant aux besoins de la famille (localisation proche des établissements scolaires ou de santé déjà fréquentés notamment).
 - Être vigilant aux ruptures de parcours qui peuvent intervenir en cas de déménagement (parcours de soin, dossier CAF etc.)

5. L'accès aux droits.

L'accès aux droits est un pilier essentiel pour garantir l'égalité des chances et la dignité des familles monoparentales. Pourtant, ces familles sont particulièrement exposées à la précarité : 41% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, et leur quotidien est souvent marqué par une accumulation de difficultés sociales, économiques et administratives.

Les échanges lors de l'atelier du 20 mai 2025 ont mis en lumière la diversité et la complexité des obstacles rencontrés. Dès la naissance de l'enfant, les mères isolées peuvent se retrouver sans soutien, confrontées à des démarches administratives lourdes, à des difficultés d'accès aux soins, ou à un isolement social profond. L'absence de solutions de garde adaptées, notamment en horaires atypiques, complique l'accès à l'emploi ou à la formation. La perte d'un emploi ou une séparation entraîne souvent une chute brutale des revenus, une précarité administrative, voire un endettement.

Les démarches pour faire valoir ses droits sont souvent perçues comme opaques, fragmentées, et inaccessibles, en particulier pour les personnes peu à l'aise avec le numérique. L'illectronisme, combiné à la complexité des dispositifs, empêche de nombreuses familles de bénéficier des aides auxquelles elles ont droit. La stigmatisation sociale, notamment dans le cadre scolaire ou professionnel, renforce ce sentiment d'exclusion. Le recours à l'offre de soutien de la parentalité peut également être entravé par la crainte d'une intervention de l'aide sociale à l'enfance.

Au-delà des droits sociaux, les droits aux loisirs, à la culture ou au répit sont également moins effectifs pour les familles monoparentales, notamment en raison de barrières financières. Les membres

de l'atelier ont également souligné des difficultés exacerbées dans les parcours d'accès aux droits des familles monoparentales concernées par des situations de handicap.

Enfin, les situations de séparation ou de violences conjugales révèlent des failles importantes dans l'accompagnement juridique, psychologique et social. Le manque de médiation familiale, de soutien psychologique, ou de dispositifs d'urgence adaptés peut laisser les parents – et leurs enfants – dans des situations de grande vulnérabilité.

Pratiques inspirantes

La Balle au bond

La Balle au bond est un dispositif déployé en Seine et Marne et en Essonne, qui vise à accompagner les familles qui rencontrent des difficultés d'accès aux modes d'accueil, en les orientant vers des assistantes maternelles. Un accompagnement administratif est également proposé à ces nouveaux « parents employeurs ».

Le Pack nouveau départ

Le Pack nouveau départ (PND) est un dispositif testé depuis 2023 dans le département du Val d'Oise et qui a été étendu à quatre autres départements en 2024 (Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, La Réunion et Lot-et-Garonne). Des professionnels de proximité (médecins, policiers, gendarmes, associations) sont formés pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales qui souhaitent quitter leur conjoint. Des référents contactent ensuite les femmes pour évaluer leur situation et organiser une prise en charge globale et rapide. Les procédures d'ouvertures des droits sociaux sont accélérées grâce à la mobilisation des CAF, de la MSA, des CPAM, de France Travail, des collectivités et des associations.



Le statut communal de la ville de Ris-Orangis (Ile-de-France)

La Municipalité de Ris-Orangis a approuvé en mai 2024 la création d'un statut communal de « parent solo », avec 21 mesures dédiées pour répondre aux difficultés spécifiques que rencontrent les familles monoparentales.

À Ris-Orangis, 31 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales, dont une part importante vit sous le seuil de pauvreté.

Ce nouveau dispositif vise à offrir un meilleur accès aux droits sociaux, à la santé, à l'emploi, au logement, aux modes de garde, à la mobilité et aux loisirs.

Parmi les mesures proposées, la ville a ainsi créé un point d'accueil municipal dédié, un guichet unique pour l'accompagnement renforcé à **l'accès aux droits** avec la CAF, un soutien pour l'accès à Internet à tarif solidaire, et l'organisation d'ateliers sociolinguistiques pour les parents allophones.

En **matière d'emploi**, la municipalité mobilise son service Ris-Emploi pour accompagner les recherches professionnelles et sensibiliser les employeurs. Le **logement** est également une priorité avec l'appui aux démarches locatives, une réflexion pour développer une offre de colocation entre familles monoparentales et la construction d'un bâtiment dédié. Pour faciliter la **garde d'enfants**, le calcul du quotient familial

est modifié et un accès prioritaire aux crèches est prévu. La **mobilité** est encouragée par un dispositif de covoiturage et des équipements sécurisés pour vélos et trottinettes en collaboration avec les bailleurs sociaux de la commune.

Enfin, des dispositifs **d'aide aux vacances** et une carte « Famille monoparentale » offrant des réductions culturelles seront mis en place pour favoriser le répit et l'épanouissement. Ce statut communal, élaboré avec l'ensemble des services de la ville et les acteurs associatifs, se veut évolutif pour mieux s'adapter aux besoins.

Dans le cadre du Pacte local des Solidarités, l'Etat soutient avec la CAF, en 2024, deux des mesures de cette initiative communale, au travers de la création d'un lieu de répit et d'échanges entre parents «un Temps pour Soi» ainsi que la création d'un point d'accueil et d'information municipal dédié aux familles monoparentales.

Contact : Caroline Mazars-Nahmiaz
Directrice des solidarités et du CCAS

C.MAZARS@ville-ris-orangis.fr

L'accompagnement à la parentalité du conseil départemental des Alpes-Maritimes

Objectif :

L'action part d'un constat : le pourcentage de familles monoparentales ne cesse de croître dans le département des Alpes-Maritimes. Certaines de ces familles cumulent plusieurs causes de vulnérabilité (jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, mauvaises conditions de logement, isolement, grossesse non désirée, antécédents de prise en charge ASE dans la famille, épisodes de violence intra familiale, insécurité alimentaire etc.). Ainsi, 27,4% vivent sous le seuil de pauvreté. Pour un tiers d'entre elles, le parent avec lequel réside l'enfant n'a pas d'emploi, notamment dans les 3 premières années après la naissance. De plus les conditions de vie difficiles de ces familles monoparentales ne facilitent pas l'instauration de liens d'attachement entre le parent et l'enfant.

Le département des Alpes-Maritimes expérimente, en lien avec le programme « PANJO », un **accompagnement renforcé des familles en travaillant la relation parents-enfants par les sages-femmes et puéricultrices sur des centres de PMI du territoire**. Il est proposé de s'appuyer sur ce programme pour repérer les familles monoparentales parmi les suivis enclenchés dans le cadre de ce dispositif, dès la grossesse et dans les 6 premiers mois de vie du nouveau-né et les situations aggravées par des problématiques socio-économiques liées à la parentalité.

L'objectif de cet accompagnement (à la parentalité et socio-économique) qui se situe dans un cadre préventif vise à introduire le plus rapidement possible des **interventions cumulées, et coordonnées de différents professionnels de la santé et du social.**

Descriptif et public visé :

Ce dispositif vise à accompagner les **familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans, en situation de vulnérabilité psychologique, économique et sociale** dès la période de grossesse.

L'action proposée prend la **forme d'une intervention spécifique d'un conseiller en économie sociale et familiale (CESF), en capacité d'activer des leviers complémentaires à la parentalité** tels que : le retour à l'emploi, l'accès au mode de garde, l'accès aux droits, la promotion du réseau social. Un accompagnement individuel est mis en place. En complémentarité des activités favorisant l'attachement proposées par les professionnels de PMI, le CESF peut engager un travail autour de : l'accès aux droits, en accompagnant physiquement aux démarches, le soutien à la découverte du réseau social local par des visites conjointes du quartier dans lequel la famille évolue, la mise en réseau avec les professionnels en charge du parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA en facilitant notamment l'accès aux modes de garde, le soutien au budget (élaboration du budget familial, leviers d'économie, élaboration des repas,

accompagnement aux courses etc.), la valorisation des compétences individuelles de l'adulte qui faciliteront le retour vers l'emploi ou la formation, permettant au parent de se projeter vers une insertion socio-professionnelle.

Le CESF établit une relation de confiance avec les familles et vient en complémentarité de l'action menée par la PMI sur les questions de parentalité, en apportant un accompagnement à la fois social et économique. Cet accompagnement peut être individualisé, mais également proposé sous forme d'actions collectives lorsque des problématiques communes émergent au sein de plusieurs familles suivies.

Bilan : L'objectif est de suivre en file active entre 10 et 12 situations accompagnées par les CESF la première année, avec une montée en charge des orientations et accompagnements les années suivantes.

Contacts : Alexandria Mattio
Adjointe au responsable.
Tél. : 06 61 79 10 19

La conciergerie sociale et solidaire du CCAS d'Amiens (Somme)

Objectif : Permettre aux familles monoparentales de retrouver du pouvoir d'achat et de répondre à leurs priorités.

Descriptif et public visé : Ce dispositif vise à accompagner les familles monoparentales dans leur quotidien. 64 services ont été lancés, notamment la distribution de 120 tonnes de fruits et légumes à 9 000 bénéficiaires. Une « parentothèque » a également été créée, permettant aux parents de prêter du matériel de puériculture (lits pour bébés, poussettes, sacs de couchage pour les colonies, etc.).

Par ailleurs, des équipements comme des lave-linges et sèche-linges ont été installés dans les centres sociaux, accessibles gratuitement.

Une dizaine de friperies a été organisée, permettant à 7 300 familles de bénéficier d'un pouvoir d'achat supplémentaire d'environ 200 € par famille. Des dons d'ordinateurs, accompagnés de formations, ont permis à 160 personnes d'accéder aux droits et de suivre la scolarité de leurs enfants. En partenariat avec le département de la Somme, une mutuelle solidaire a été mise en place, offrant une couverture santé à moindre coût à 500 familles.

Bilan : l'action a permis d'accompagner 537 familles monoparentales. En juillet 2024, la conciergerie comptait déjà 527 adhérents et 150 bénévoles, avec pour objectif d'atteindre 1 000 en 2025. Elle a permis aux familles de récupérer en moyenne 400 € par mois, dans le cadre du plan pour l'autonomie alimentaire, tout en répondant à de nombreux besoins : mobilité, emploi, santé, droits, culture, sport etc. Elle offre aussi un lieu d'échange, notamment pour parler de parentalité, favorisant ainsi l'inclusion sociale et le renforcement du lien familial.

Contacts : Catherine GIRARD
Directrice de la cohésion sociale et du CCAS
c.girard@amiens-metropole.com
Tél. : 03 22 97 10 32 - 06 09 34 49 24
Site internet : www.conciergeriesolidaireamiens.fr



Atelier du 20 mai 2025 – accès aux droits

Les préconisations faites au cours de l'atelier :

L'atelier a permis de faire émerger des recommandations et des pistes concrètes pour améliorer l'accès aux droits, en s'appuyant sur des pratiques locales inspirantes.

Préconisation 1 :

- Rendre automatique la délivrance d'un panier de droits pour les familles monoparentales (dont l'Allocation de soutien familial).

Préconisation 2 :

- Renforcer l'aller vers pour mieux repérer et prévenir les difficultés des familles monoparentales.

Préconisation 3 :

- Reconnaître un statut spécifique aux familles monoparentales pour prioriser leur accès au droit commun.

Préconisation 4 :

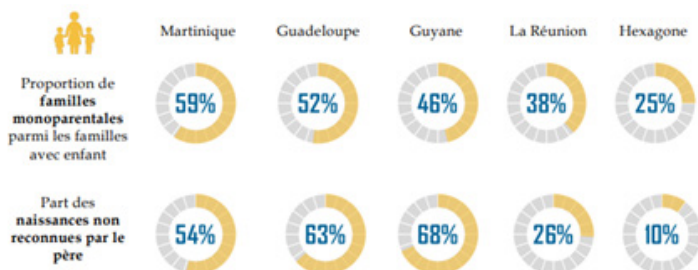
- Faire évoluer le cadre légal pour une meilleure prise en compte administrative des situations de vie.

6. Les familles monoparentales dans les territoires

6.1 Les familles monoparentales en Outre-mer

Le territoire ultramarin (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) se distingue de l'hexagone par une prévalence forte de la monoparentalité. La part des familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans y est bien plus élevée.

	La Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Hexagone
% d'enfants mineurs vivant au sein d'une famille monoparentale	43,6 %	53,5 %	51,4 %	46,6 %	30 %	22 %
% dont le parent est sans emploi	69 %	55 %	61 %	72 %	-	39 %



Les fratries dans les familles monoparentales sont également plus nombreuses, particulièrement en Guyane et à Mayotte, et 33 % d'entre elles résident dans un logement suroccupé. Ce taux est de 23 % pour les enfants mineurs vivant à La Réunion. Les parents isolés sont également moins diplômés, et moins souvent en emploi.

Les territoires ont néanmoins chacun leur particularité. L'installation dans la monoparentalité dès le plus jeune âge et de manière durable est très marquée dans les Antilles. 60 % des enfants antillais ont connu durant leur enfance (0 - 10 ans) au moins une période durable de vie monoparentale. Contrairement à l'hexagone et à Mayotte, la monoparentalité dans les Antilles et en Guyane ne s'installe pas après une séparation mais dès la naissance, avec une très forte part de naissances non reconnues par le père (54% en Martinique, 63% en Guadeloupe et 68% en Guyane d'après l'INED) et un modèle matrifocal qui se développe.

Le nombre de grossesses précoces ultramarines reste encore plus fréquent que dans l'hexagone (la Guyane est le département connaissant le plus fort taux de grossesses précoces) mais tend à évoluer à la baisse. Il concerne essentiellement des femmes en situation de forte précarité. Les violences intrafamiliales notamment psychologiques et verbales sont plus marquées dans les territoires ultramarins mais ces derniers sont généralement plus en avance sur les campagnes de dénonciation de ces violences.

Enfin, les familles monoparentales ultramarines cumulent les difficultés d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux structures d'accueil du jeune enfant (le taux de couverture de l'accueil du jeune enfant est nettement plus faible en Outre-mer que dans l'hexagone). Ces familles sont souvent moins diplômées, moins en emploi et ont des revenus inférieurs à la moyenne. On note enfin une plus forte dépendance de ces foyers aux prestations sociales.

15% des familles monoparentales bénéficient de l'allocation de soutien familial contre 6% dans l'hexagone (rapport sénatorial de juillet 2023). Les territoires d'Outre-mer sont en outre très impactés par les problématiques de la vie chère (alimentation, loyers etc.).

Le programme Familire de l'ANLCI

Le programme expérimental *Familire* initié par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) accompagne des jeunes parents en situation d'illettrisme et vise à renforcer leurs compétences de base et à soutenir leur fonction parentale. La moitié d'entre eux sont des familles monoparentales. Cette expérimentation lancée en 2023 pour 3 ans comporte un dispositif de suivi et d'évaluation pour permettre d'ajuster le programme en cours de route, d'en mesurer les effets concrets et d'orienter sa pérennisation ou son extension éventuelle. En Guyane la structure « L'Arbre fromager » porte ce programme et accueille notamment les enfants pendant que les mères sont accompagnées.

Contact : Ophélie Raveaud

Cheffe de projet Familire

Tél. : 06 75 42 00 24

Familire, agir avec les familles - Agence Nationale de Lutte
contre l'Illettrisme

Les Maisons des Familles en Guyane

Les Maisons des Familles, telles que portées par l'association guyanaise apprentis d'Auteuil et partenaires pour l'éducation (AGAPE), sont des lieux d'échange, d'entraide et d'accompagnement pour toutes les familles qui rencontrent des obstacles et des contraintes (précarité, pauvreté, isolement, migration, rupture, discrimination, monoparentalité, grandes fratries, etc.), pouvant impacter l'éducation de leurs enfants.

La Guyane compte 2 maisons des familles à Cayenne et à Macouria. Ces maisons sont ouvertes à tous les parents, de façon inconditionnelle. Les parents peuvent y venir avec ou sans leurs enfants, de manière libre, gratuite et confidentielle. **La majorité des familles sont monoparentales, souvent confrontées à la précarité, à l'isolement ou à des difficultés liées à la parentalité.** Ces structures sont à la fois un lieu de soutien et d'écoute, proposent des ateliers et des activités éducatives pour les enfants et les parents, organisent des formations et des groupes de parole pour aider les parents à mieux gérer leur rôle parental, les aident à trouver des solutions pour l'emploi et travaillent sur la prévention des violences familiales et la protection des enfants. Elles ont un rôle essentiel de lieu-ressource et d'ancrage pour les familles, tout en s'inscrivant dans un travail de réseau local avec les écoles, les associations, les institutions sociales et les collectivités.

La maison des familles de Cayenne a ouvert en septembre 2019. Elle a pu accompagner plus de 200 familles et mener plus de 260 ateliers avec près de 3 500 participations à ces ateliers.

La maison de Macouria est ouverte depuis 2022.

Elle a accompagné plus de 70 familles, dont 50 nouvelles en 2024 et ses 250 ateliers ont généré près de 2800 participations.

Cette dernière a été labellisée « maison des 1000 premiers jours de l'enfant » au 1^{er} trimestre 2025. Elle vise à développer l'offre de soutien à la parentalité auprès des familles les plus vulnérables et à améliorer la coordination et le parcours en santé périnatale des publics les plus isolés.

Exemple d'activités co-construites avec les familles selon leurs besoins et leurs envies (différentes d'une maison à l'autre) :

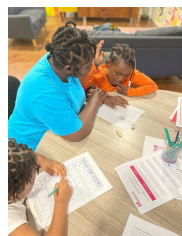
- **«Vivre l'école»** : temps d'échange sur la relation école-famille et la scolarité des enfants.
- **«Jardin en famille»** : culture partagée de fruits et légumes, sensibilisation à l'alimentation saine.
- **Ateliers couture** : transmission de savoir-faire, valorisation des compétences, entraide entre femmes.
- **Temps conviviaux** : repas partagés, fêtes, sorties familiales.
- **Groupes de parole et d'expression** : pour rompre l'isolement, libérer la parole et renforcer la confiance.

- **Sorties en famille** : permet aux familles de bénéficier d'un moment de qualité, hors du cadre habituel, et de renforcer la dynamique collective autour de la parentalité et du vivre-ensemble.

Les préconisations faites au cours de l'atelier :

Préconisation 1 :

- Créer un observatoire de la parentalité dans chaque DROM pour mieux prendre en compte la spécificité de la monoparentalité, conformément au rapport sénatorial « Soutien à la parentalité » de juillet 2023.
- **Bonne pratique** : observatoire de la parentalité de La Réunion.



Préconisation 2 :

Renforcer l'accueil du jeune enfant en :

- Développant l'offre (hausse du nombre de places et de structures, labélisation de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et en la diversifiant pour une meilleure adaptation aux réalités locales (crèches avec des horaires atypiques ou itinérantes).
- Renforçant la formation des professionnels de la petite enfance, en particulier celles qualifiantes, de la petite enfance.
- **Bonnes pratiques identifiées** : le projet d'institut de formation des métiers de la petite enfance à Mayotte.



Préconisation 3 :

→ Accélérer le déploiement de structures de soutien à la parentalité sur l'ensemble des DROM et de les adapter aux particularités territoriales en intégrant systématiquement des ateliers et des temps de formations dédiés à la monoparentalité (type adultes relais ou travailleurs pairs), des ateliers santé et du répit parental. Un cahier des charges commun à ces lieux ressources intégrant un volet monoparentalité serait nécessaire.



→ **Bonnes pratiques identifiées** : la maison des « 1000 premiers jours » à Macouria en Guyane

Préconisation 4 :

→ Systématiser les dispositifs « d'aller vers » d'accès aux droits et développer en priorité les dispositifs itinérants, tout en veillant à la bonne coordination et articulation entre ces dispositifs.

→ **Bonnes pratiques identifiées** : les caravanes de l'accès aux droits et de l'information de La Réunion, les pirogues France services en Guyane.

Préconisation 5 :

→ Garantir aux familles monoparentales en précarité un accès à l'alimentation pour leurs enfants scolarisés en généralisant le bénéfice de la PARS pour tous les enfants, notamment à Mayotte et en Guyane.

Préconisation 6 :

→ Prévoir la pluri annualité des financements apportés auprès des porteurs de projets en faveur des familles et leur évaluation systématique comme gage de stabilité et d'efficacité des projets et d'une meilleure adaptation à leurs besoins.



6.2 Les familles monoparentales en ruralité

En milieu rural, la monoparentalité est exposée à de multiples vulnérabilités. Si les chiffres semblent moins élevés qu'en zone urbaine (14 % des enfants ruraux vivent avec un seul parent contre 22 % en zone urbaine), les familles monoparentales y cumulent les risques : isolement, pauvreté, éloignement des services, accès limité aux soins, précarité des emplois.

À statistiques égales, la qualité de vie s'avère plus difficile en ruralité. Le taux de pauvreté atteint 34 % chez ces familles, avec des pics dans les territoires isolés où plus d'un enfant sur deux est concerné. La rareté des équipements, les faibles moyens de mobilité et la fracture numérique accentuent cette réalité. Ce contexte impose une réponse territorialisée, transversale et fondée sur des coopérations entre acteurs.



Photo de l'atelier du 20 mai 2025 – familles monoparentales en ruralité

Les projets de Familles rurales et de la MSA

En Mayenne, l'association Familles Rurales propose un service de transport solidaire dédié aux mères isolées. Ce dispositif, axé sur l'accompagnement aux rendez-vous de santé, de formation ou d'insertion, permet de maintenir un lien social et favorise l'autonomie. Il accompagne chaque mois plus de 150 personnes.

Par ailleurs, partout en France, le programme « Grandir en milieu rural » porté par les caisses locales de la Mutualité sociale agricole (MSA) soutient activement les familles en finançant des crèches, des relais parentalité, des solutions de mobilité et des services numériques.

Ce programme a permis la création de près de 800 places d'accueil pour les jeunes enfants et le financement de plus de 2 600 actions à travers le territoire rural, traduisant un fort impact structurel sur les conditions de vie des familles.

Contacts : Familles rurales

Mikhaël Philippe,
Conseiller technique cohésion sociale
à la fédération nationale de Familles rurales
mickael.philippe@famillesrurales.org

MSA
Anaïs Rauna,
Chargée de mission action sociale à la caisse centrale de la MSA
rauna.anais@ccmsa.msa.fr

De nombreuses initiatives se développent pour répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales en milieu rural. L'enjeu est de leur garantir l'accès aux dispositifs destinés à l'ensemble des publics en situation de précarité. Parmi ces solutions : les crèches itinérantes (ex. : projet financé par le Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE) en Ariège) offrent un mode de garde souple, le covoiturage solidaire (comme les associations Mobil'Aude ou La Trame) la lutte contre l'isolement automobile, et les contrats locaux d'accompagnement scolaire soutenant les enfants en zone enclavée. Un «bonus ruralité», en réflexion, viserait à réduire les inégalités territoriales, notamment en facilitant l'accès à l'emploi des parents seuls.

Une politique publique ambitieuse et ciblée, avec des dispositifs spécifiquement dédiés agissant sur la pauvreté en milieu rural, pourraient offrir lisibilité et clarté aux familles monoparentales concernées. Des actions concrètes sont déjà engagées : développement du logement social rural, amélioration des mobilités, création de tiers-lieux, etc. Les pactes locaux des solidarités s'inscrivent dans cette logique en articulant divers dispositifs existants (conventions territoriales globales, contrats locaux des solidarités, projets alimentaires territoriaux, territoires éducatifs ruraux etc.) et en mobilisant des outils comme les contrats de relance et de transition énergétique (CRTE, les volontaires territoriaux et les maisons France Services. Ces dynamiques visent un accompagnement global des familles monoparentales : mobilité, emploi, santé, parentalité. La Mutualité sociale agricole (MSA), en lien avec les CAF, joue un rôle moteur dans cette coordination territoriale.

Le Réseau Parents Sol'Air sur le territoire dans la Communauté d'Agglomération de la baie de Somme (CABS) (Hauts-de-France)



Objectif : aller à la rencontre des parents isolés, notamment dans les zones rurales, en proposant des actions concrètes, des informations sur leurs droits, et en créant du lien pour lutter contre l'isolement.

Descriptif et public visé : Lancé en 2022, le projet Parents Sol'air a débuté avec l'action « Parents Solos » en partenariat avec Télé Baie de Somme. Il s'agit d'enregistrer des émissions radio participatives où des mères, formées aux médias, abordent des sujets du quotidien comme la séparation, l'inflation ou la charge mentale. Ces émissions permettent aux parents de prendre la parole sur des thèmes qu'ils choisissent, favorisant l'expression et la solidarité.

Bilan : Dans le cadre du renouvellement de l'agrément Espace de Vie Sociale, l'association a fait du projet Parents Sol'Air l'action centrale de son nouveau projet social 2025-2029, valorisant la participation, la pair-aidance et l'innovation avec un projet de parentalité nomade. Avec le soutien de la DREETS dans le cadre de l'offre de repérage et de remobilisation (O2R), un camion aménagé sera dédié à ces actions, facilitant le repérage des familles dites « invisibles » et renforçant la confiance avec les publics fragilisés.

Ce projet constitue une véritable plus-value pour les professionnels, en facilitant le lien avec les familles monoparentales et en favorisant leur inclusion dans la communauté.

Contacts : Sylvie Aberkan,
cheffe de service de l'association APAP
Tél. : 03 22 222 22 40
saberkan@apap80.org



Les préconisations faites au cours de l'atelier :

Les échanges de l'atelier ont mis en lumière des axes d'intervention prioritaires. L'ANCT, la MSA, Familles rurales, ainsi que des travailleurs sociaux, des élus, des membres actifs des réseaux associatifs ont échangé idées, bonnes pratiques et projets.

Préconisation 1 :

- Le renforcement de la mobilité solidaire, essentielle pour l'accès aux services, à l'emploi et aux réseaux sociaux, en bonne articulation avec les transports en commun.

Préconisation 2 :

- Le renforcement de l'accès au droit par l'implication des maisons France Services sont appelées à incarner au plus près des territoires la mise en cohérence des acteurs, avec notamment la cartographie des besoins et les préconisations de solutions adaptées. Le développement de l'aller vers est également à favoriser. L'accès aux services essentiels, comme la santé et le numérique, nécessite des dispositifs mobiles et une simplification des démarches.

Préconisation 3 :

- Le développement de réseaux d'entraide entre familles monoparentales afin de rompre l'isolement, organiser et permettre des temps de répit pour les mères et favoriser le soutien mutuel.

Préconisation 4 :

- Le financement des surcoûts en matière d'emploi : l'insertion professionnelle doit s'appuyer sur des formations contextualisées et des incitations à l'emploi de qualité, à travers un bonus compensant les surcoûts liés à la ruralité.

6.3 Les familles monoparentales en QPV

Les familles monoparentales sont plus nombreuses et plus pauvres dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Si les familles monoparentales représentent 25% des familles en France, elles sont près de 40% dans les QPV avec une très grande majorité (85%) de mères seules avec leurs enfants. Ces familles souvent confrontées à la précarité, à l'isolement et à des difficultés socio-économiques, nécessitent un soutien multidimensionnel. La part des familles monoparentales en situation de pauvreté est près de 2 fois plus élevée dans ces quartiers. Cette situation peut s'expliquer par la spécificité de ces territoires marqués par des fortes difficultés d'emploi : les monoparents sans emploi en QPV sont surreprésentés : 39% des monoparents en QPV ont un emploi contre 61% hors QPV.

Activité du parent isolé ayant un enfant de moins de 6 ans	En QPV	Hors QPV
<i>Actif occupé</i>	39 %	61 %
<i>Au chômage</i>	26 %	21 %
<i>Inactif</i>	35 %	18 %

Les cheffes de familles sont donc plus précaires, plus isolées, ont plus de freins à l'emploi et font face à de plus grands défis de conciliation des différents rôles qui leur incombent. Au-delà des aides financières, un accompagnement psychique, relationnel et informatif est essentiel afin d'accompagner ces mères dans leur fonction parentale. Cela implique une meilleure diffusion des informations, une formation des professionnels intervenant auprès de ces familles mais également une lutte contre les stéréotypes et la stigmatisation dont sont encore victimes les parents isolés en QPV.

Le dispositif AVEC ELLES Grand Paris Sud

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud dont la moitié des habitants résident en QPV a développé un parcours d'accompagnement vers l'emploi aux femmes cheffes de familles en QPV. Financé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) de 2022 à 2024, le dispositif a été repris, depuis septembre 2024, par le Programme local d'insertion et emploi (PLIE) Grand Paris Sud et il est financé à 40% dans le cadre du Fonds de solidarité européen (FSE+).

Le dispositif permet un accompagnement individuel et global, mêlant des entretiens individualisés et des ateliers collectifs, moments de partages entre les bénéficiaires, d'informations et d'expérience. Chaque bénéficiaire est suivie par un référent unique tout au long d'un parcours en trois étapes : repérage sur les lieux de vie, diagnostic de situation, puis accompagnement individualisé (levée des freins, formation, insertion).

Entre mars 2022 et août 2024, 240 femmes ont été accompagnées. Parmi elles, 30 % seulement perçoivent encore le RSA, 30 % sont inscrites à France Travail, 40 % ont au moins trois enfants (dont plus de la moitié un enfant de moins de 6 ans) et deux tiers ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au CAP/BEP.

Contact : Karine Guibert,
coordinatrice AVEC ELLES
k.guibert@mdefgrandparissud.fr
<https://www.mdef-grandparissud.fr>

Les cités éducatives

Lancé en 2019, le programme des cités éducatives vise à dynamiser les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en intensifiant les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La question de la monoparentalité et des difficultés accrues pour ces ménages est identifiée par différentes cités éducatives, notamment au travers des diagnostics de territoire. Des actions ont été développées dans certaines cités éducatives à l'attention de ce public spécifique.

La cité éducative de Montbéliard

Une action de formation a été mise en place à l'égard des professionnels du secteur petite-enfance concernant l'accueil occasionnel des publics les plus fragiles dont les enfants de familles monoparentales ayant besoin de répit parental.

Il s'agit, par le biais d'une formation dédiée, d'accompagner le changement et de renforcer les compétences des professionnels afin de mieux prendre en charge ces publics.

La cité éducative de Poitiers

Le projet « image de soi de Maman » permet de créer des espaces pour les mères seules avec ou sans leurs enfants afin de travailler sur la valorisation de l'estime d'elles-mêmes, leur identité de femme en même temps que leur identité de mère. Différents temps sont proposés par l'équipe de prévention spécialisée en créant du lien entre les mères afin qu'elles puissent s'exprimer librement.

La cité éducative du Blosne à Rennes

L'action « La révolte des bruyères » offre du répit parental pour les femmes en situation de monoparentalité à travers des séances de danse afin de travailler avec elles sur la réappropriation de leur corps via une pratique artistique. L'objectif est de permettre à ces mères du temps pour elles et de rompre avec l'isolement social.

La cité éducative de Saint-Louis à La Réunion

Le « Weekend en famille et cohésion sociale » est une action à destination principalement des familles monoparentales : il s'agit de séjours avec nuitées, en structure dédiée, ayant pour objectifs de permettre de sortir de leurs environnements habituels mais aussi de participer à des activités culturelles, sportives. Des actions de parentalité et de construction d'un mini projet familial sont faites durant les week-ends.

Contact : Suzie Chevée,
cheffe de projets cités éducatives

suzie.chevee@anct.gouv.fr

[Cités éducatives | ANCT - Agence Nationale
de la Cohésion des Territoires](#)



L'association des femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny-sur-Marne (FRMIC)

L'association FRMIC œuvre depuis plus de 20 ans à créer un pont entre les femmes en précarité, habitantes du QPV de Bois l'Abbé et les institutions locales, afin de faciliter l'accès aux droits, l'intégration sociale et la cohésion sociale.

Les Femmes relais offrent un accompagnement spécifique et global aux familles monoparentales, en tenant compte de leurs besoins particuliers et de leur vulnérabilité accrue.

Elles jouent un rôle de proximité, d'écoute et d'accompagnement sur-mesure pour les familles monoparentales, en facilitant leur accès aux droits, en soutenant la parentalité et en luttant contre l'isolement social.

Contact : Asma Ashraf,
directrice de l'association

frmic94@aol.com

[Accueil - Femmes Relais Médiatrices
Interculturelles de Champigny](#)

Les préconisations faites au cours de l'atelier :

Préconisation 1 :

Renforcer l'insertion professionnelle

- Sensibiliser les entreprises du territoire à l'adaptation de l'organisation du travail aux chefs de familles monoparentales notamment par une charte d'engagement.
- Renforcer des actions de mobilité pour réduire les discriminations géographiques : développer des autoécoles sociales.

Préconisation 2 :

Améliorer les liens avec l'institution scolaire

- Mieux articuler l'institution scolaire avec les familles monoparentales en travaillant particulièrement sur la levée des freins culturels et linguistiques.
- Développer des outils numériques adaptés au suivi de la scolarité de l'enfant par une plateforme dédiée aux parents d'élèves vulnérables.

Conclusion

Les propositions issues de la rencontre du 20 mai 2025 convergent vers plusieurs priorités structurantes, à partir d'un consensus actant la monoparentalité comme facteur aggravant de précarité et ce, dans un contexte où ce nouveau « modèle » familial est de plus en plus présent dans notre société.



Les initiatives locales et sectorielles démontrent que des solutions existent. Créatives, issues des réflexions et d'expériences de terrain, mobilisant une énergie collective au-delà de la sphère du social, elles constituent un point d'appui pour porter une réflexion ambitieuse et transversale afin de répondre réellement aux besoins des familles monoparentales.

Ces initiatives locales renforçant ce que le droit commun apporte déjà, nous donnent des enseignements sur ce qu'il manque encore pour prévenir les risques de basculement dans la pauvreté de ces familles, emportant en premier lieu les femmes et les enfants dans une spirale de difficultés dont il est souvent difficile de sortir. Elles permettent aussi de travailler sur le parcours de ces familles pour réduire les effets de la pauvreté par des actions ciblées et spécifiques.

Enfin, cette expertise accumulée venant de toutes les typologies de territoires et à agissant sur tous les types de freins à l'autonomie rendent légitime la production de préconisations qui sont agrégées ci-dessous et qui pourront inspirer l'ensemble des décideurs publics ou privés qui souhaitent faire plus et mieux sur le sujet :

S'appuyer sur des valeurs :

- Respect et prise en considération des familles « comme elles sont », sans jugement.
- Inconditionnalité de l'accueil.
- Coopération et participation des familles dans la définition et la mise en œuvre des projets les concernant.

Organiser la collaboration de multiples acteurs pour apporter une réponse globale

- Identification puis maillage des acteurs du territoire.
- Implication des acteurs de différentes structures complémentaires.
- Coordination entre acteurs du territoire pour offrir un accompagnement pluridisciplinaire aux familles (Etat, opérateurs, associations, élus, acteurs économiques etc.)
- Organisation des différents acteurs pour effectuer le repérage et permettre l'orientation des publics.
 - Former les acteurs de l'accompagnement social et professionnel à la spécificité des situations des mères seules en emploi précaire afin d'améliorer leur détection et leur orientation.
- Mutualisation des ressources, des savoir-faire et des financements.
- Portage politique pour appuyer, sécuriser et pérenniser les actions au niveau local et national.
 - Prise en charge de la famille dans sa globalité de vie à la fois au travail et au domicile.

- Adaptabilité des outils et modes d'accompagnement des professionnels.
- Partage des données entre acteurs pour assurer un suivi personnalisé.
- Pilotage et mesures d'impact communs aux différents acteurs.

Apporter des réponses concrètes et impactantes aux familles monoparentales

Sur le logement et l'hébergement

- Information spécifique aux familles monoparentales quant à leur éligibilité au parc social.
- Connaissance accrue de la garantie VISALE auprès des familles monoparentales et des bailleurs privés.
- Rédaction d'un cahier des charges spécifique aux structures d'hébergement pour que le parent non hébergé garde le lien avec ses enfants.
- Création avec les bailleurs sociaux d'offres de services collectifs adaptés aux besoins des familles monoparentales (laverie partagée, salles d'usage collectif, accompagnement...).
- Systématisation de la prévention des expulsions locatives.

Pour le travail, l'accès à l'emploi et la formation professionnelle

- Meilleure prise en compte de la situation des travailleurs pauvres en situation de monoparentalité par les entreprises (charte d'engagement ou accord d'entreprise).
- Promotion de l'aménagement du temps de travail favorable en promouvant les horaires en continu au détriment des horaires fractionnés.
- Meilleure articulation vie professionnelle et vie personnelle.

Pour un recours aux droits complet

- Délivrance d'un panier de droits pour les familles monoparentales (dont l'ASF).
- Simplification des démarches.
- Vigilance systématique aux ruptures de parcours en cas de déménagement (parcours de soin, dossier CAF etc.).
- Prévention des risques d'indus.
- Renforcement des dispositifs mobiles : accès aux services essentiels, à la santé et au numérique.

Pour des modes de garde adaptés

- Promotion des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).
- Création de structures de répit parental.

Pour des solutions de mobilités innovantes

- Renforcement des offres de mobilité, en s'appuyant sur la mutualisation des ressources pour réduire les discriminations géographiques.
- Développement des autoécoles sociales.

Pour un renforcement de l'aide à la parentalité

- Articulation systématique de l'institution scolaire avec les familles monoparentales.
- Formation au numérique et développement d'outils numériques adaptés au suivi de la scolarité de l'enfant.
- Création de lieux ressources, de groupes de parole pour les monoparents avec des échanges entre pairs (adultes relais ou travailleurs pairs), des ateliers sur la santé (dont santé mentale) et la prévention.
- Développement de réseaux d'entraide entre familles monoparentales pour rompre l'isolement, et favoriser le soutien mutuel.

Reconnaitre mieux la spécificité des familles monoparentales

- Renforcement de l'écoute des besoins des familles monoparentales et les associer davantage aux décisions les concernant.
- Constitution de données et statistiques sur les familles monoparentales pour un suivi de long terme et une connaissance plus fine des besoins.
- Reconnaissance d'un statut spécifique aux familles monoparentales pour prioriser leur accès au droit commun.
- Evolution du le cadre légal y compris du système socio-fiscal pour une meilleure prise en compte des situations de vie.

Mieux faire connaître les actions existantes

- Les actions existantes sont encore peu connues du public et des acteurs institutionnels. Une cartographie dynamique de l'offre existante permettrait de valoriser les actions menées auprès des publics cibles et favoriser les synergies et collaborations entre professionnels et parties prenantes de dispositifs d'accompagnement ou d'actions spécifiques.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Délégation interministérielle
à la prévention et à la lutte
contre la pauvreté (DIPLP) :

[À propos](#) | [LinkedIn](#)

Le site :

La délégation interministérielle à
la prévention et à la lutte contre
la pauvreté | solidarites.gouv.fr |
Ministère du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté •
Mise en page : Dicom du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles •
Photos : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté •
Illustrations : © Clément Lacouette-Fougère • Juillet 2025